



## Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris renforcent leur partenariat avec une Convention-cadre 2015-2019

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Martin Hirsch, Directeur Général de l'AP-HP, renforcent les liens entre les deux institutions et manifestent leur ambition commune en matière de santé publique, dans une Convention-cadre 2015-2019 adoptée par le Conseil de Paris.**

Le Conseil de Paris a approuvé la Convention-cadre 2015-2019 entre la Ville de Paris et l'AP-HP, quelques jours après son adoption par le Conseil de surveillance de l'AP-HP.

Cette convention vise à renforcer et coordonner leurs actions en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elles manifestent leur engagement commun pour un meilleur accès de tous à la santé afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Quatre orientations prioritaires pour les deux acteurs ont été retenues pour cette convention :

- **l'accès aux soins et les parcours de santé visant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** : l'AP-HP s'engage notamment à soutenir l'action de la Ville de Paris pour maintenir une offre médicale de secteur 1 dans tous les quartiers. Des actions seront proposées pour améliorer notamment les urgences hospitalières, le parcours naissance, l'accès à l'IVG, la prise en charge des publics vulnérables, la prévention et la Protection Maternelle et Infantile. Le centre d'action sociale de la ville et l'AP-HP collaboreront afin d'améliorer le parcours santé des personnes âgées, en perte d'autonomie. La coopération se traduira également par des actions pour l'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques, notamment dans les centres de santé.
- **la modernisation des sites hospitaliers** : l'adaptation du patrimoine de l'AP-HP aux nouveaux modes d'activité hospitalière permettra à la Ville de bénéficier des surfaces libérées pour notamment étendre l'offre de logements sur son territoire.
- **l'accueil et l'éveil des enfants parisiens en crèches** : le partenariat vise à amplifier l'accueil des familles parisiennes dans les crèches de l'AP-HP. La ville pourra accroître de 500 places d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 la capacité d'accueil collectif offerte aux Parisiens

grâce à des crèches réalisées à ses frais sur des terrains ou dans des locaux de l'AP-HP qui pourront être occupés gratuitement par la Ville.

- **les moyens d'initiatives renforcés** : les initiatives entre les directions, services et établissements sont encouragées, notamment dans le domaine de la recherche et de la coopération internationale.

Ce partenariat très ambitieux permettra d'accélérer la réalisation des engagements de la Ville et de l'AP-HP pour un haut niveau de service public.

**Contacts presse :**

**Ville de Paris** : Barbara Atlan / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61

**AP-HP** : Anne-Cécile Bard / [service.presse@sap.aphp.fr](mailto:service.presse@sap.aphp.fr)/ 01 40 27 37 22

**AP-HP** : Olivier Bordy / [service.presse@sap.aphp.fr](mailto:service.presse@sap.aphp.fr)/ 01 40 27 37 22

**AP-HP** : Clémence Rémy / [service.presse@sap.aphp.fr](mailto:service.presse@sap.aphp.fr)/ 01 40 27 37 22